

UNIQUE PUBLICATION

Assemblées générales extraordinaires – Invitations et décisions

TrustStone real estate SICAV (la « SICAV »)

Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit suisse relevant du type « fonds immobiliers » destinée exclusivement à des investisseurs qualifiés.

Siège social: Chemin des Lentillières 15, 1023 Crissier

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Le 23 janvier 2024 à 11h00 – il est demandé aux actionnaires d'être présents au moins 10 minutes avant le début de la séance à Crissier, Chemin des Lentillières 15.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance par le Président :

1. Désignation du Secrétaire de séance

Le Président nomme le Secrétaire de séance.

2. Acceptation du nouveau Règlement de Placement en vue des modifications ESG.

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'approuver les modifications de l'article 8 cf. 6 à 8 du Règlement de Placement concernant les modifications ESG.

Conformément à l'art. 22 al. 2 des Statuts, peuvent participer à l'Assemblée Générale et y exercer leur droit de vote uniquement les titulaires d'actions nominatives inscrits à la date de référence désignée par le Conseil d'administration en tant qu'actionnaires nominatifs avec droit de vote dans le registre des actions.

Conformément à l'art. 22 al. 3 des Statuts, un actionnaire ayant droit de vote peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un tiers.

Les titulaires d'actions nominatives doivent annoncer leur participation jusqu'au 12 janvier 2024 auprès de Solutions & Funds SA par courrier à l'adresse suivante : Solutions & Funds SA, Promenade de Castellane 4, Case postale 283, 1110 Morges, ou par email à l'adresse suivante : secretariat@solutionsandfunds.com, moyennant les documents suivants :

- Une pièce attestant de leur dépôt auprès d'un établissement bancaire avec mention du blocage des titres (représentant dépositaire)
- Une procuration de représentation à nous retourner dûment complétée et signée le cas échéant. Leur actionnaire représentant devra être muni d'une copie de ces documents à l'Assemblée Générale Extraordinaire ainsi que d'une pièce d'identité

Seuls les dossiers complets seront comptabilisés.

Les titres restent bloqués jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les représentants dépositaires au sens de l'art. 689d du CO sont priés de communiquer le plus tôt possible à Solutions & Funds SA le nombre d'actions qu'ils représentent, mais au plus tard le 12 janvier 2024. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1943 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortune professionnels.

Le projet du nouveau règlement de placement est tenu à disposition des actionnaires auprès de Solutions & Funds SA, Promenade de Castellane 4, 1110 Morges. Chaque actionnaire peut demander qu'une copie lui soit envoyée par mail à l'adresse : secretariat@solutionsandfunds.com.

Crissier, le 14 décembre 2023

TrustStone real estate SICAV
Le Conseil d'Administration